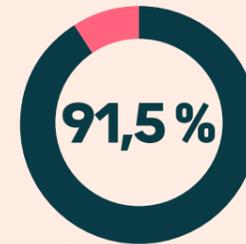


ÉCLAIRER NOS CLIENTS POUR UNE GESTION PLUS RESPONSABLE

En tant que gérant d'actifs engagé, nous avons à cœur de garantir la satisfaction de nos clients et répondre à leurs exigences au quotidien, tout en les accompagnant dans l'intégration des critères ESG dans leur politique d'investissement. Pour cela, nous sommes à leurs côtés à chaque étape de leur processus de gestion responsable et leur proposons des solutions répondant spécifiquement à leurs ambitions et leurs contraintes, dans un contexte réglementaire exigeant. Nous attachons par ailleurs une grande importance à la transparence dans nos échanges avec nos clients, que ce soit au niveau de la méthodologie mise en œuvre pour leurs placements ou au niveau des reportings exhaustifs mis à leur disposition.

L'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG EN 2020



↓
de nos encours intègrent
les critères ESG

↓
soit
410 Mds €



14,9 Mds €

de nos encours en obligations
vertes, sociales ou durables

42,5 Mds €

montant de nos fonds
labellisés ISR¹

GREaT : UNE MÉTHODOLOGIE ÉPROUVÉE

+ de 70

indicateurs extra-financiers
pour analyser l'engagement
des émetteurs



ACCOMPAGNER VOTRE POLITIQUE ESG À 360 DEGRÉS

Parce que l'accompagnement est le fondement de notre démarche RSE, nous avons à cœur d'éclairer, soutenir et conseiller nos clients à chaque étape de leur démarche ESG, de la définition de leur politique à la mise en place des réglementations.

1. DÉFINIR LA POLITIQUE ESG

Parce que toute décision d'exclusion, de labellisation ou de politique sectorielle a des conséquences sur les investissements et la performance des portefeuilles, nous accompagnons nos clients dans leur réflexion, afin de construire avec eux une politique ESG qui concilie leurs responsabilités fiduciaires vis-à-vis de leurs propres clients et leurs responsabilités d'investisseurs.

2. ACCOMPAGNER LA LABELLISATION ISR

En 2020, nous avons accéléré la labellisation de nos fonds ouverts, atteignant 63 % de nos encours labellisés au 31/12/2020 (voir p. 40). Nous poursuivons activement cette démarche sur nos fonds ouverts et labellisons les mandats de gestion et fonds dédiés, à la demande de nos clients.

3. SOUTENIR LA MISE EN PLACE DES RÉGLEMENTATIONS

Taxonomie¹, SFDR², Loi Énergie Climat³ : la réglementation en matière de finance durable se renforce en France comme en Europe pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux. Face à cette évolution, nous fournissons à nos clients des clés de lecture pour les aider à répondre aux nouvelles exigences réglementaires, tant dans leurs choix de gestion que dans la transparence de leur communication.

4. ACCOMPAGNER NOS CLIENTS EN TOUTE TRANSPARENCE

Nous mettons à disposition de nos clients l'ensemble des informations sur notre politique de gestion responsable, grâce à la réalisation de reportings réguliers.

• Politique RSE

Rapport RSE

• Reporting

Reportings ESG et carbone des fonds

• Politique ESG

- Rapport LTE⁴
- Rapport TCFD⁵
- Politique de vote
- Politique d'engagement
- Rapport de vote et rapport d'engagement

- Politique de gestion des risques de durabilité et des incidences négatives
- Politiques sectorielles

NOS OBJECTIFS 2021

Expliquer à 100 % de nos clients la méthodologie de la trajectoire en degrés des portefeuilles

Former 100 % des gérants et collaborateurs en relation avec les clients aux fondamentaux des enjeux de la biodiversité

NOTRE OBJECTIF 2021

Accompagner 100 % de nos clients intéressés par la labellisation de leur fonds dédiés ou mandats

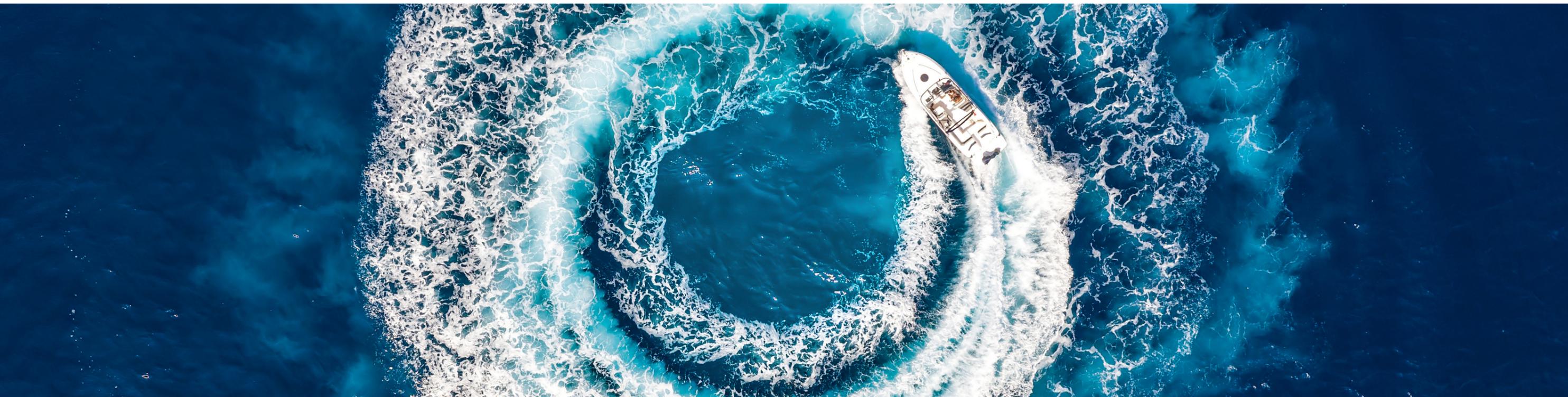
¹ Taxonomie : La Taxonomie européenne est un outil de classification qui fournit à tous les acteurs financiers une compréhension commune de ce qui doit être considéré comme une activité « verte » ou « durable »

² Règlement SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation

³ Loi Énergie-Climat : Adoptée le 8 novembre 2019, elle permet de fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française avec, entre autres, la sortie progressive des énergies fossiles, le développement des énergies renouvelables, la lutte contre les passoires thermiques, l'instauration de nouveaux outils de pilotage.

⁴ LTE : Loi sur la Transition Énergétique

⁵ TCFD : Task Force on climate-related Financial Disclosures

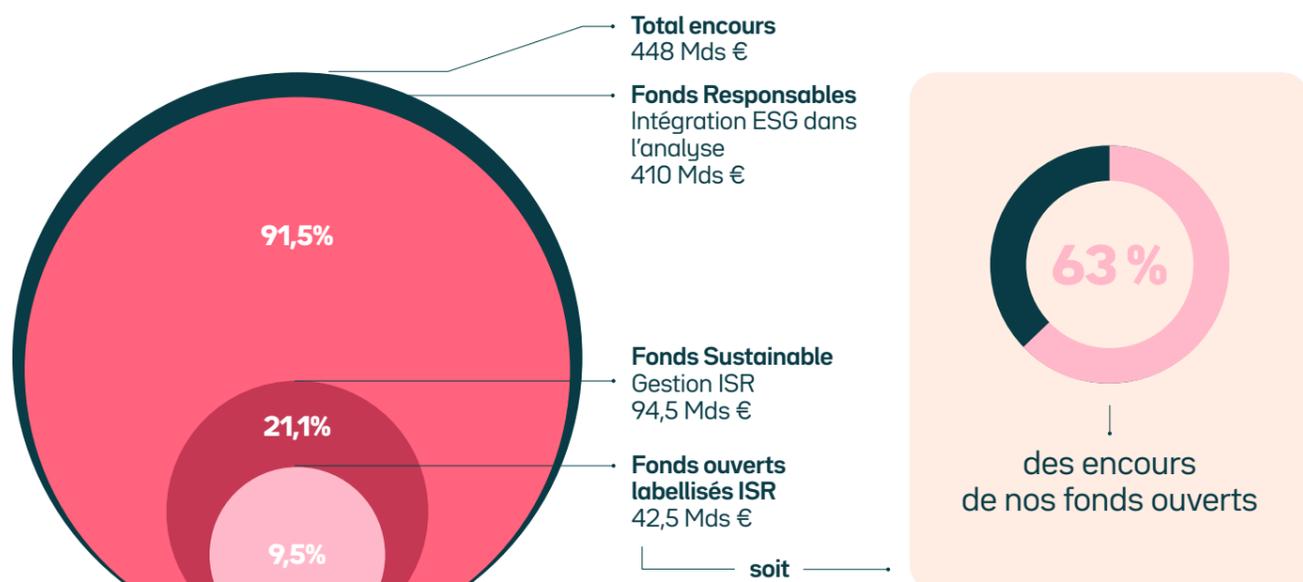


UNE GESTION RESPONSABLE DE NOS FONDS OUVERTS

Convaincus que les critères extra-financiers matériels apportent une information essentielle sur le profil de risque des émetteurs et la performance des titres, nous intégrons l'analyse des critères ESG à 91,5 % de nos encours sur nos fonds ouverts. Encours actions, crédit, souverains, multiassets : cette analyse ESG globale et intégrée concerne la majorité de nos classes d'actifs¹. Avec une notation PRI « A et A+ » pour toutes nos classes d'actifs sous gestion en 2020 (voir p. 41), nous renforçons notre position de leader en matière d'investissement responsable.

UNE ANALYSE ESG SYSTÉMATIQUE

Après avoir exclu les émetteurs les plus controversés de notre univers d'investissement, conformément à nos politiques d'exclusion (voir p. 30), nos équipes d'investissement évaluent de façon systématique et pour chaque émetteur les dimensions extra-financières, afin de déterminer leur impact sur le développement et la durabilité de l'émetteur et la probabilité d'occurrence d'événements matériels.



14,9 Mds €
de nos encours en obligations vertes, sociales ou durables²

NOS OBJECTIFS 2021

100 % de classes d'actifs intégrant les critères ESG au niveau de l'analyse financière (hors ABS)

¹ Hors ABS

² Obligations dont le produit de l'émission est exclusivement utilisé pour des opérations de financement ou de refinancement de projets à bénéfices environnementaux, sociaux ou de durabilité.

Renforcer l'intégration des critères ESG dans notre politique de gestion

GESTION ACTIONS

Dans la gestion des actions, les critères ESG sont considérés comme partie intégrante de la qualité globale d'une entreprise. Leur analyse répond à 3 objectifs :

1. Identifier les risques

L'analyse des dimensions ESG permet d'améliorer l'analyse financière traditionnelle en identifiant les tendances de long terme susceptibles de perturber certains secteurs.

2. Évaluer la qualité

Les critères ESG viennent enrichir notre évaluation de la qualité d'un portefeuille, les risques environnementaux et sociaux pouvant être considérés comme des signes de fragilité de l'entreprise. Ainsi, une entreprise présentant des lacunes ou des risques ESG ne sera pas sélectionnée par nos gérants.

3. Répondre à des exigences renforcées

Sur certains portefeuilles et mandats ayant des contraintes ISR explicites, nous garantissons une qualité ESG significativement plus élevée, au-dessus de l'indice de référence. Certains portefeuilles actions ont également pour objectif un score ESG meilleur que le score des quatre premiers quintiles de l'indice, en accord avec le référentiel du label ISR français.

GESTION OBLIGATAIRE (RECHERCHE CRÉDIT)

Notre équipe d'analystes crédit intègre systématiquement les éléments extra-financiers matériels, en s'appuyant sur une double démarche :

Une approche « émetteur par émetteur »

pour identifier les éléments extra-financiers matériels, et par conséquent les forces et les faiblesses de chaque société au regard d'enjeux ESG spécifiques.

Une approche sectorielle

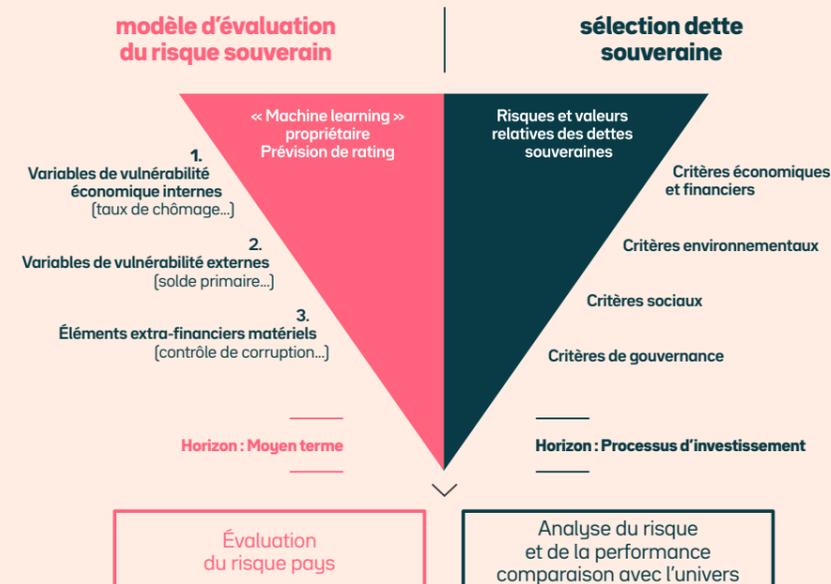
définie et partagée par l'ensemble de nos analystes crédit en Europe, en Asie et aux États-Unis.

ANALYSE DU RISQUE SOUVERAIN

Dans nos processus d'investissements souverains, les éléments extra-financiers sont systématiquement pris en compte. Notre méthode d'évaluation du risque pays s'appuie sur 2 piliers, dont un modèle d'évaluation du risque souverain créé par nos propres équipes d'ingénieurs quantitatifs.

100 %
d'intégration des critères ESG sur les investissements souverains

2 méthodes d'évaluation combinées



Une politique sectorielle renforcée

Ostrum Asset Management (Ostrum AM) s'est dotée de politiques d'exclusion et sectorielles strictes, afin d'écartier de son univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains principes fondamentaux de responsabilité. Certaines politiques s'appliquent à tous nos fonds (armement, États interdits), tandis que d'autres couvrent l'ensemble de nos fonds ouverts (charbon, tabac, Worst Offenders). Nous proposons également des politiques d'exclusion spécifiques selon nos clients, en accord avec leurs objectifs.

CHARBON

Soucieuse d'améliorer ses pratiques en continu, Ostrum AM a renforcé sa politique sectorielle sur le charbon en 2020 (voir p. 47), autour de plusieurs critères d'exclusion.

1. Développer de nouvelles capacités charbon

2. Ne pas avoir défini en 2021 de plan de sortie du charbon conforme à l'Accord de Paris

3. Dépasser les seuils suivants



25%
de chiffre d'affaires
issu de la production
de charbon

20
millions de tonnes
de production
de charbon/an

10 GW
de capacité
installée

30%
de production
d'énergie générée
par le charbon

ARMEMENT CONTROVERSÉ

Ostrum AM a exclu tous les acteurs impliqués dans la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert de mines anti-personnelles et de bombes à sous-munitions. Cet engagement s'inscrit en cohérence avec la Convention d'Ottawa et le Traité d'Oslo.

TABAC

Depuis 2018, Ostrum AM s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs et contraires aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

ÉTATS INTERDITS

Conformément à la réglementation, Ostrum AM exclut tout investissement dans des pays sous embargo américain ou européen, ainsi que dans les pays présentant des déficiences majeures dans leur lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, selon le Groupe d'Action Financière (GAFI).

WORST OFFENDERS

Nous excluons toutes les entreprises, cotées ou non, présentant des atteintes sévères et avérées aux principes défendus par les standards internationaux (Pacte Mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE), notamment en matière de droits humains, droits du travail, préservation de l'environnement et éthique des affaires.



Nous parlons davantage de politique « sectorielle » que de politique d'« exclusion », car nous accompagnons les entreprises à se transformer : nous dialoguons continuellement avec elles en les poussant à s'améliorer dans leurs pratiques. L'exclusion est pour nous le dernier recours.

Joséphine Chevallier,
Leader expert stratégie ESG

Une offre de produits ISR et ESG sur-mesure

En plus de l'intégration des critères ESG sur la quasi-totalité de nos classes d'actifs, nous déployons une gestion ISR sur 94,5 milliards d'euros d'encours sous gestion. Notre maturité en matière de gestion responsable nous permet de proposer à nos clients des produits ISR et ESG les plus adaptés à leurs ambitions.

4 stratégies adaptées à chaque besoin client

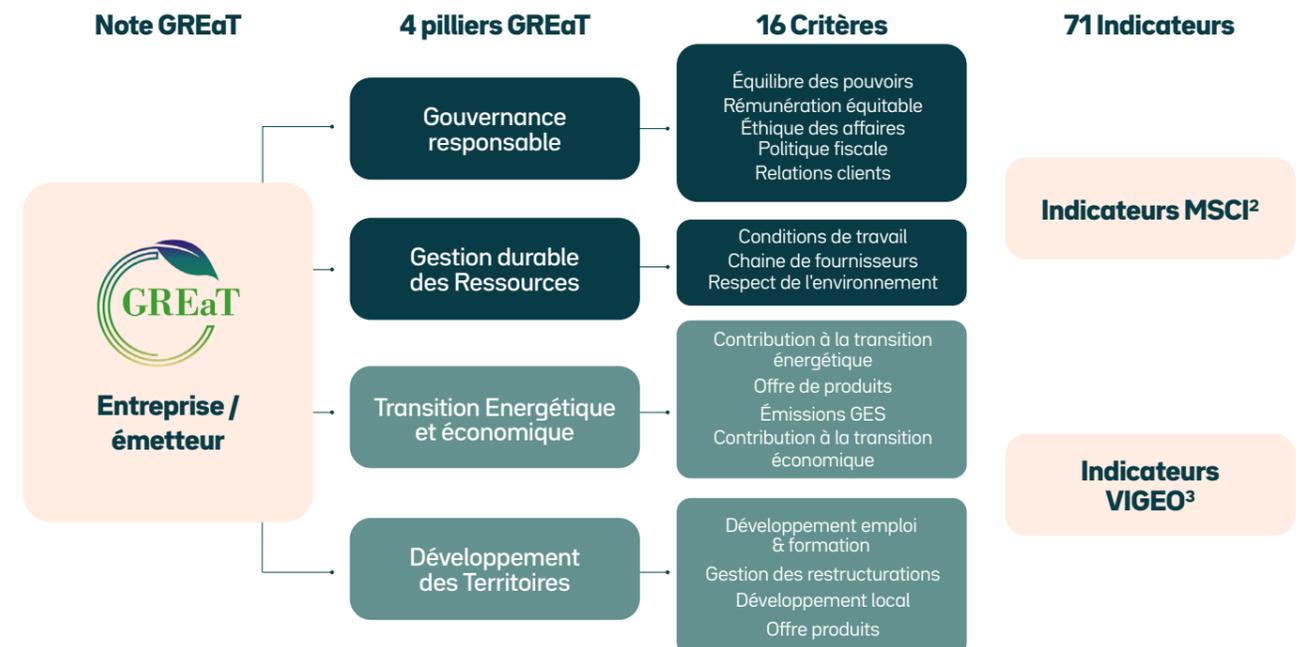


DES OUTILS ROBUSTES

Pour mettre en œuvre nos stratégies ISR, nous nous appuyons sur des bases de données externes reconnues pour leur qualité et leur large périmètre de couverture, notamment le SDG Index pour les émetteurs souverains - une initiative des Nations Unies - et Sustainalytics¹, leader mondial de l'analyse ESG et scores extra-financiers depuis 25 ans.

LA MÉTHODOLOGIE GREaT

Depuis le rapprochement avec La Banque Postale Asset Management (LBP AM), nous bénéficions de la méthodologie GREaT. Au-delà de la prise en compte des critères ESG, GREaT permet d'évaluer les investissements sur une large gamme de critères extra-financiers, à partir de 4 piliers et plus de 70 indicateurs.



¹ <https://www.sustainalytics.com>

² <https://www.msci.com>

³ <https://www.vigeo-eiris.com>